

# Location et utilisation de la salle polyvalente et de la salle des associations de Landorthe



## **Utilisation de la salle polyvalente**

Cette salle est utilisée pour toutes les manifestations diverses de la commune ( mairie, associations, particuliers... ).

Les associations du village bénéficient du prêt gratuit de cette salle dans la limite de 5 réservations par an.

Pendant la période scolaire la salle polyvalente n'est disponible qu'à partir de 18H.

## **Réservation / Location**

Les particuliers qui souhaitent utiliser cette salle doivent au préalable la réserver contre une participation de 200 € l'été de 250 € l'hiver pour les Landortheais et de 600 € l'été et 650€ l'hiver pour les personnes extérieures à la commune ( chèque établi à l'ordre du Trésor Public ). A la réservation, un versement d'arrhes non remboursables sera demandé ( 100 € pour les Landortheais et 300 € pour les personnes extérieures à la commune). Le règlement définitif se fera à la remise des clés.

Un chèque de caution de 1000 € sera remis à la remise des clés ainsi qu'une attestation d'assurance ( multirisques / habitation).

Une convention d'utilisation de la salle polyvalente sera établie entre la mairie d'une part et la personne qui souhaite louer, d'autre part.



### ***Utilisation de la salle des associations***

La salle des associations réservée en priorité aux associations landorthises peut être louée à des particuliers seulement en semaine de 8h à 20h exclusivement pour des réunions de travail.

Le montant de la location est fixé à 50 €.

### ***Occupation régulière de la salle des associations***

La salle des associations est occupée régulièrement avec 3 types d'activités :

- \* un atelier couture tous les vendredis de 14h à 17h
- \* le Club de l'Amitié tous les mardis ( après-midi ) de 14h à 19h



\* un atelier peinture le lundi de 10h30 à 17h ( tous les 15 jours)

